

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2624

25 septembre 2015

SOMMAIRE

Agentis S.A.	125938	Descaling S.à r.l.	125945
AK S.à r.l.	125926	Dexia LdG Banque S.A.	125943
Arras Investments S.à r.l.	125930	Dexia Luxembourg	125943
C2D System House Luxembourg SA	125925	Digen S.A.	125943
Car Company Luxembourg S.A.	125938	Dragon-tec S.à r.l.	125945
Caudan S.A.	125937	D.S.J. S.A.	125927
Celin Holding S.A.	125936	Dubaian Investment Opportunity S.à r.l.	125943
Central Peinture S.à r.l.	125937	Duplitape S.A.	125944
Centroplast Europe S.A.	125938	Ecolab Lux 9 S.à r.l.	125944
CFNR LUX	125938	Edutainment Television Group S.à r.l.	125945
Cidron Maximus S.à r.l.	125936	Efficace Equities Spf S.A.	125945
Cloud Managed Data	125936	European Capital Partners Growth Fund ...	125951
CLR Immo S.A.	125926	E.V.A.F. Luxembourg (Highstreet) S.à r.l. ...	125944
Cockatoo S.A.	125926	Eyquem AM	125951
CoDeLux S.A.	125938	Eyre S.à r.l.	125951
Color Holding S.à r.l.	125935	FCI	125928
Compagnie Maritime Monégasque Internatio- nal II S.à r.l.	125941	Gevarai Properties S.A.	125929
Compta & Co S.à r.l.	125926	Global World Trade S.à r.l.	125952
Compulink International (Luxembourg) S.A.	125930	Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l.	125929
Corner Land S.A.	125942	Grande Postale S.à r.l.	125930
Coronas Lux Holdco S.à r.l.	125949	Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l. ...	125929
Coronas Lux Subco S.à r.l.	125948	HAC	125928
Corporación Ezentis Holdco S.à r.l.	125949	Hadopa Investissements S.à r.l.	125928
Corporación Ezentis Internacional S.à r.l. ...	125933	Historia Authentica S.A.	125927
Costa Rei S.A.	125942	HT WD Kettwiger Straße S.à r.l.	125927
Cottonita Investments S.A.	125925	HT WD Objekt III S.à r.l.	125928
Croix Realty S.A.	125942	Hydrinvest S.A.	125928
Cronos Investments S.A.	125942	Maribogas S.à r.l.	125929
CSC Computer Sciences Luxembourg SA ...	125925	Montefin S.A.	125933
Cubinvest	125924	RCAF Enduro S.à r.l.	125906
Damovo I S.à r.l.	125926	Sankaty Credit Opportunities VI-EU, LP. ...	125932
Damovo I S.à r.l.	125927	Thomey Fuels S.à r.l.	125929
D.B. Zwirn Asia Pacific LP (Lux) S. à r.l. ...	125943	TPG - SVJ International S.à r.l.	125933
Delos Luxco 2 S.à r.l.	125948	TPG Village, S.à r.l.	125933

RCAF Enduro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 513.450,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.711.

—
In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of July,
before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEAR:

(A) RCAF Enduro USA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 301,600, with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 194.370 (the Current Shareholder);

(B) Mr Andrés Martin-Birner, born on 16 November 1974, whose business address is Breitscheidstraße 40, 01237 Dresden, Germany (Subscriber 1);

(C) Mr Falk Hermann, born on 31 October 1977, whose business address is Breitscheidstraße 40, 01237 Dresden, Germany (Subscriber 2); and

(D) Mr Lars Witt, born on 29 November 1974, whose business address is Breitscheidstraße 40, 01237 Dresden, Germany (Subscriber 3, together with Subscriber 1 and Subscriber 2, the Subscribers),

represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Proxyholder).

The powers of attorney of the Current Shareholder and of the Subscribers, after having been initialled *ne varietur* by the Proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Current Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Current Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of RCAF Enduro S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 392,796, with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 193.711 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed dated 25 November 2014 of Maître Blanche Moutrier, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 February 2015 under number 509. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended only once pursuant to a deed of 16 March 2015 of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 May 2015 under number 1487.

II. The Current Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Current Shareholder wishes to pass resolutions on the following items (the Agenda):

(a) Creation of new categories of shares of the company being the (i) Class A2 Ordinary Shares, (ii) Class B2 Ordinary Shares, (iii) Class C2 Ordinary Shares, (iv) Class D2 Ordinary Shares, (v) Class E2 Ordinary Shares, (vi) Class F2 Ordinary Shares, (vii) Class G2 Ordinary Shares, (viii) Class H2 Ordinary Shares, (ix) Class I2 Ordinary Shares, and (x) the Preferred Shares, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

(b) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 120,654 (one hundred twenty thousand six hundred and fifty-four euros) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 392,796 (three hundred ninety-two thousand seven hundred and ninety-six euros), to EUR 513,450 (five hundred thirteen thousand four hundred and fifty euros), by way of the issuance of 7,701 new Class A2 Ordinary Shares, 7,701 new Class B2 Ordinary Shares, 7,701 new Class C2 Ordinary Shares, 7,701 new Class D2 Ordinary Shares, 7,701 new Class E2 Ordinary Shares, 7,701 new Class F2 Ordinary Shares, 7,701 new Class G2 Ordinary Shares, 7,701 new Class H2 Ordinary Shares, 7,701 new Class I2 Ordinary Shares and 51,345 new Preferred Shares, of the Company (the New Shares), with a par value of EUR 1 (one euro) each;

(c) Subscription to and payment in full of the New Shares;

(d) Full restatement of the Articles; and

(e) Miscellaneous.

III. The Current Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Current Shareholder resolves to create new categories of shares of the Company being the Class A2 Ordinary Shares, Class B2 Ordinary Shares, Class C2 Ordinary Shares, Class D2 Ordinary Shares, Class E2 Ordinary Shares, Class F2 Ordinary Shares, Class G2 Ordinary Shares, Class H2 Ordinary Shares and Class I2 Ordinary Shares, and the Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Second resolution

The Current Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 120,654 (one hundred twenty thousand six hundred and fifty-four euros), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 392,796 (three hundred ninety-two thousand seven hundred and ninety-six euros) to EUR 513,450 (five hundred thirteen thousand four hundred and fifty euros), by way of the issuance of the New Shares.

The Current Shareholder further resolves to approve the following subscription and payment of the New Shares:

Subscription - Payment

(a) Subscriber 1 hereby subscribes to 2,567 new Class A2 Ordinary Shares, 2,567 new Class B2 Ordinary Shares, 2,567 new Class C2 Ordinary Shares, 2,567 new Class D2 Ordinary Shares, 2,567 new Class E2 Ordinary Shares, 2,567 new Class F2 Ordinary Shares, 2,567 new Class G2 Ordinary Shares, 2,567 new Class H2 Ordinary Shares, 2,567 new Class I2 Ordinary Shares and 17,115 new Preferred Shares and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of 11,494 shares in Bike 24 GmbH (formerly RCAF Fire Tire Holding GmbH) registered at the commercial register at the local court of Dresden under HRB 34244 (formerly, commercial register of Munich, HRB 213668) (Bike 24), having an aggregate value of EUR 9,110,250 with the numbers 25,001 to 36,494;

(b) Subscriber 2 hereby subscribes to 2,567 new Class A2 Ordinary Shares, 2,567 new Class B2 Ordinary Shares, 2,567 new Class C2 Ordinary Shares, 2,567 new Class D2 Ordinary Shares, 2,567 new Class E2 Ordinary Shares, 2,567 new Class F2 Ordinary Shares, 2,567 new Class G2 Ordinary Shares, 2,567 new Class H2 Ordinary Shares, 2,567 new Class I2 Ordinary Shares and 17,115 new Preferred Shares and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of 11,494 shares in Bike 24, having an aggregate value of EUR 9,110,250 with the numbers 36,495 to 47,988; and

(c) Subscriber 3 hereby subscribes to 2,567 new Class A2 Ordinary Shares, 2,567 new Class B2 Ordinary Shares, 2,567 new Class C2 Ordinary Shares, 2,567 new Class D2 Ordinary Shares, 2,567 new Class E2 Ordinary Shares, 2,567 new Class F2 Ordinary Shares, 2,567 new Class G2 Ordinary Shares, 2,567 new Class H2 Ordinary Shares, 2,567 new Class I2 Ordinary Shares and 17,115 new Preferred Shares and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of 11,494 shares in Bike 24, having an aggregate value of EUR 9,110,250 with the numbers 47,989 to 59,482.

The aggregate subscription price of EUR 27,330,750 (twenty-seven million three hundred thirty thousand seven hundred and fifty euros) is allocated as follows:

(a) an amount of EUR 120,654 (one hundred twenty thousand six hundred and fifty-four euros) is allocated to the share capital account of the Company; and

(b) the amount of EUR 14,348,655 shall be allocated to the share premium account of the Company and shall be attached to the Preferred Shares, EUR 1,429,049 shall be allocated to the share premium account of the Company and shall be attached to the Class A2 Ordinary Shares, EUR 1,429,049 shall be allocated to the share premium account of the Company and shall be attached to the Class B2 Ordinary Shares, EUR 1,429,049 shall be allocated to the share premium account of the Company and shall be attached to the Class C2 Ordinary Shares, EUR 1,429,049 shall be allocated to the share premium account of the Company and shall be attached to the Class D2 Ordinary Shares, EUR 1,429,049 shall be allocated to the share premium account of the Company and shall be attached to the Class E2 Ordinary Shares, EUR 1,429,049 shall be allocated to the share premium account of the Company and shall be attached to the Class F2 Ordinary Shares, EUR 1,429,049 shall be allocated to the share premium account of the Company and shall be attached to the Class G2 Ordinary Shares, EUR 1,429,049 shall be allocated to the share premium account of the Company and shall be attached to the Class H2 Ordinary Shares, and EUR 1,429,049 shall be allocated to the share premium account of the Company and shall be attached to the Class I2 Ordinary Shares.

The ownership and valuation of the shares in Bike 24 is supported by a certificate issued by the Subscribers and the management of the Company (the Certificate) which confirms, inter alia, that the value of the shares in Bike 24 is at least equal to EUR 27,330,750 (twenty-seven million three hundred thirty thousand seven hundred and fifty euros).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne variatur* by the Proxyholder of the Subscribers and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Current Shareholder and the Subscribers shall, from now on, be referred to as the Shareholders.

Third resolution

The Shareholders resolve to fully restate the Articles so that the Articles shall now read as follows:

“ 1. Form, Name and number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially (i) the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), (ii) article 1832 of the Civil Code, as amended, and (iii) the present articles of association (the Articles).

The Company exists under the name RCAF Enduro S.à r.l.

1.2 Number of Shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several Shareholders. In the latter case, the number of Shareholders shall not exceed forty (40), notably as a result of the transfer of Shares or the issue of new Shares.

The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Shareholders.

Where the Company has a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders or to the General Meeting in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

2. Registered office, object and duration.

2.1 Registered office

The Company has its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

In the event that, in the view of the Board, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent and would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office of the Company abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

2.2 Object

The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.3 Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules provided by Law.

3. Share capital.

3.1 Outstanding share capital

The share capital of the Company is set at five hundred thirteen thousand four hundred and fifty euro (EUR 513,450) represented by:

(a) forty-three thousand six hundred and forty-four (43,644) class A1 ordinary shares (the Class A1 Ordinary Shares), and seven thousand seven hundred and one (7,701) class A2 ordinary shares (the Class A2 Ordinary Shares);

(b) forty-three thousand six hundred and forty-four (43,644) class B1 ordinary shares (the Class B1 Ordinary Shares), and seven thousand seven hundred and one (7,701) class B2 ordinary shares (the Class B2 Ordinary Shares);

(c) forty-three thousand six hundred and forty-four euros (EUR 43,644) class C1 ordinary shares (the Class C1 Ordinary Shares), and seven thousand seven hundred and one (7,701) class C2 ordinary shares (the Class C2 Ordinary Shares);

(d) forty-three thousand six hundred and forty-four (43,644) class D1 ordinary shares (the Class D1 Ordinary Shares), and seven thousand seven hundred and one (7,701) class D2 ordinary shares (the Class D2 Ordinary Shares);

(e) forty-three thousand six hundred and forty-four (43,644) class E1 ordinary shares (the Class E1 Ordinary Shares), and seven thousand seven hundred and one (7,701) class E2 ordinary shares (the Class E2 Ordinary Shares);

(f) forty-three thousand six hundred and forty-four (43,644) class F1 ordinary shares (the Class F1 Ordinary Shares), and seven thousand seven hundred and one (7,701) class F2 ordinary shares (the Class F2 Ordinary Shares);

(g) forty-three thousand six hundred and forty-four (43,644) class G1 ordinary shares (the Class G1 Ordinary Shares), and seven thousand seven hundred and one (7,701) class G2 ordinary shares (the Class G2 Ordinary Shares);

(h) forty-three thousand six hundred and forty-four (43,644) class H1 ordinary shares (the Class H1 Ordinary Shares), and seven thousand seven hundred and one (7,701) class H2 ordinary shares (the Class H2 Ordinary Shares);

(i) forty-three thousand six hundred and forty-four (43,644) class I1 ordinary shares (the Class I1 Ordinary Shares), and seven thousand seven hundred and one (7,701) class I2 ordinary shares (the Class I2 Ordinary Shares); and

(j) fifty one thousand three hundred and forty-five (51,345) preferred shares (the Preferred Shares);

all such Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by Law.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on a Share will remain attached to such Share and may only be repaid to the holder of such Share.

3.2 Share capital increase and reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced, one or several times, by a resolution of the General Meeting, voting with the quorum and majority rules required for the amendment of the Articles, provided that:

(a) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the redemption and cancellation procedures of article 3.3 of the Articles;

(b) any increase in the issued share capital (i) shall be made proportionately to each class of Ordinary Shares then outstanding, (ii) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each class of Ordinary Shares then outstanding, and (iii) shall be made in accordance with any preferential subscription rights provisions which may exist, from time to time, in any agreement entered into by the Shareholders and the Company;

(c) any subdivision of a class of Ordinary Shares into new classes of Ordinary Shares must result in each Shareholder of the former undivided class of Ordinary Shares holding a proportionate part of each new subdivided class of Ordinary Shares; and

(d) any combination or aggregation of classes of Ordinary Shares into a new class of Ordinary Shares must result in each Shareholder of the former classes of Ordinary Shares holding a proportionate part of the new, combined class of Ordinary Shares.

3.3 Redemption of Shares

In the course of any given financial year, the Company may repurchase, by a resolution of the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, any class of Shares at a repurchase price determined by the Board which shall not exceed the Available Amount (the Repurchase Price).

3.3.1 Redemption of Ordinary Shares

The repurchase and cancellation of any class of Ordinary Shares is permitted, provided that:

(a) a class of Ordinary Shares is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not, at any time, repurchase and cancel the Class A Ordinary Shares;

(b) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed to the Ordinary Shares under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or the Articles;

(c) the Repurchase Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or the Articles; and

(d) the repurchase is followed by a reduction of the share capital of the Company by cancelling the repurchased Ordinary Shares.

In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of Ordinary Shares, (i) such repurchase and cancellation shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class I Ordinary Shares and ending with the Class B Ordinary Shares), and (ii) each such class of Ordinary Shares entitles the holders thereof (pro rata to the nominal value and the amount of share premium attached to their Shares in such class) to a portion of the Repurchase Price.

3.3.2 Redemption of the Preferred Shares

In the case of any repurchase and cancellation of Preferred Shares, the holders of these Preferred Shares shall be entitled to a redemption price equal to (i) the nominal value of such Preferred Shares, plus (ii) the amount of share premium attached to such Preferred Shares, plus (iii) any accrued but unpaid dividend on such Preferred Shares.

4. Shares.

4.1 General

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

4.2 Share register and Share certificates

A Share register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number and class of Shares held by it, the subscription price paid for each such Share, the issuance of Shares, the transfer of Shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman, or by any other two members of the Board.

4.3 Subscription and transfer of Shares

A transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the relevant register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Shares may however be subject to transfer restrictions in accordance with any agreement entered into, from time to time, between the Shareholders and the Company.

4.4 Voting rights

Each Share entitles its owner to one vote at General Meetings.

5. Board of managers.

5.1 Composition of the Board

The Company will at all times be managed and administrated by a board (the Board) composed of at least three members who need not be Shareholders (the Managers).

The Managers will be elected by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and term of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected.

RCAF USA Lux is entitled, by notice in writing to the Company, to nominate candidates for appointment as Managers or to request the removal or replacement of the Managers.

The Shareholders may decide to appoint one or several Managers of class A (the Class A Managers) and one or several Managers of class B (the Class B Managers).

5.2 Board Meetings

The Board will appoint, from among its members, a chairman (the Chairman). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the Board Meetings and General Meetings.

The Board will meet upon call by the Chairman or by any two Managers.

The Chairman will preside at all Board Meetings and General Meetings, except that in his absence the Board may appoint another Manager and the General Meeting may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all the Managers entitled to attend, at least three (3) Business Days' notice of each Board Meeting shall be given to the Managers with an agenda and copies of any appropriate supporting papers. Any such notice shall specify the time and place of the Board Meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. No separate notice is required for Board Meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

The convening formalities may be waived by all the Managers (in writing or at the relevant Board Meeting).

Every Board Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board may from time to time determine, and shall be conducted in English.

Any Manager may act at any Board Meeting by appointing in writing another Manager as his proxy.

The quorum for Board Meetings shall be at least half of the Managers present or represented, with the presence of at least two (2) Managers.

Any Manager may participate in any Board Meeting by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the Board Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the Board Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the Board Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. The participation by the Managers in a Board Meeting by such means will constitute presence in person at such Board Meeting.

5.3 Board resolutions

All resolutions of the Board will be taken by a simple majority of the Managers present or represented at the relevant Board Meeting.

Resolutions of the Board may also be passed in writing in which case such written resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager.

The minutes of any Board Meeting will be signed by the Chairman of the Board Meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

5.4 Powers of the Board

The Board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the General Meeting are in the competence of the Board.

The Board may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

5.5 Conflicts of interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the General Meeting.

5.6 Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Managers (or, if the General Meeting has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager), or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board within the limits of such power.

6. General meetings.

6.1 Powers and obligations of the General Meetings

If the Company is composed of no more than twenty five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken either (i) during the holding of a physical meeting or (ii) by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board to the Shareholders by registered mail or email. In the latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and (e)mail it to the Company.

The Shareholders may meet in a General Meeting upon a call in compliance with the Law by the Board, in second order, by the auditor (if any) or, in third order, by Shareholders representing more than half of the Company' share capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the General Meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the General Meeting, such General Meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing, in writing or by email, as his proxy, another person who need not be a Shareholder.

General Meetings, including the annual General Meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board, which is final, circumstances of force majeure so require.

Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders.

6.2 Annual General Meeting

The annual General Meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Business Day.

6.3 Procedure and vote

Except as otherwise required by Law or by the Articles, resolutions of the General Meeting will be passed by Shareholders holding more than half of the Company's share capital.

Notwithstanding the above, the following matters will require an Extraordinary Resolution of the Shareholders:

- (i) any amendment to the Articles;
- (ii) the winding-up and liquidation of the Company;
- (iii) the merger or any similar restructuring of the Company;
- (iv) any distribution to the Shareholders; and
- (v) any sale or transfer of the Shares held by the Company in BidCo, as they may be restricted by any agreement the Company may have entered into from time to time.

Notwithstanding the above, the nationality of the Company may only be changed and the commitments of the Shareholders may only be increased with the unanimous consent of the Shareholders.

7. Statutory auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and, if required by law, shall be entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

8. Allocation of profits.

8.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company, if any, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law (the Legal Reserve).

This allocation will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

8.2 Allocation of profits by the General Meeting

After the allocation to the Legal Reserve, and in any year the General Meeting resolves to make a dividend distribution, drawn from net profits and from retained earnings of the Company, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(a) first, each Preferred Share shall entitle its holder to receive an amount per year equal to 6.5% of (i) the nominal value of a Preferred Share plus (ii) the amount of share premium attached to such Preferred Share;

(b) then, each Class A Ordinary Share shall entitle its holder to receive an amount per year equal to 0.60% of (i) the nominal value of such Class A Ordinary Share plus (ii) the amount of share premium attached to such Class A Ordinary Share;

(c) then, each Class B Ordinary Share shall entitle its holder to receive an amount per year equal to 0.55% of (i) the nominal value of such Class B Ordinary Share plus (ii) the amount of share premium attached to such Class B Ordinary Share;

(d) then, each Class C Ordinary Share shall entitle its holder to receive an amount per year equal to 0.50% of (i) the nominal value of such Class C Ordinary Share plus (ii) the amount of share premium attached to such Class C Ordinary Share;

(e) then, each Class D Ordinary Share shall entitle its holder to receive an amount per year equal to 0.45% of (i) the nominal value of such Class D Ordinary Share plus (ii) the amount of share premium attached to such Class D Ordinary Share;

(f) then, each Class E Ordinary Share shall entitle its holder to receive an amount per year equal to 0.40% of (i) the nominal value of such Class E Ordinary Share plus (ii) the amount of share premium attached to such Class E Ordinary Share;

(g) then, each Class F Ordinary Share shall entitle its holder to receive an amount per year equal to 0.35% of (i) the nominal value of such Class F Ordinary Share plus (ii) the amount of share premium attached to such Class F Ordinary Share;

(h) then, each Class G Ordinary Share shall entitle its holder to receive an amount per year equal to 0.30% of (i) the nominal value of such Class G Ordinary Share plus (ii) the amount of share premium attached to such Class G Ordinary Share;

(i) then, each Class H Ordinary Share shall entitle its holder to receive an amount per year equal to 0.25% of (i) the nominal value of such Class H Ordinary Share plus (ii) the amount of share premium attached to such Class H Ordinary Share; and

(j) then, each Class I Ordinary Share shall entitle its holder to receive part of the remaining amount pro rata to the nominal value and the amount of share premium attached to such Class I Ordinary Share.

Should the whole last outstanding class of Ordinary Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Ordinary Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with article 3.3 of the Articles at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Ordinary Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Ordinary Shares).

8.3 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits of the Company, on the basis of interim financial statements prepared by the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, and provided that the amount to be distributed does not exceed the amount of profits which have been realized since the end of the financial

year, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and by any sums to be allocated to the reserves required by Law or by the Articles.

9. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles, unless otherwise provided by Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts and charges of the Company, and of the expenses of the liquidation, the net assets shall be distributed to the Shareholders in accordance with article 8.2.

10. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

11. Annual accounts. At the end of each financial year, the accounts of the Company are closed. The Board draws up an inventory of assets and liabilities of the Company, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the General Meeting for approval.

Each Shareholder or its attorney-in-fact may consult these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual General Meeting.

12. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

13. Definitions. Articles has the meaning given to it in article 1.1;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (a) any losses (included carried forward losses), and (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$;

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits);

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve);

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;

BidCo means Bike 24 GmbH (formerly RCAF Fire Tire Holding GmbH) registered at the commercial register at the local court of Dresden under HRB 34244 (formerly, commercial register of Munich, HRB 213668);

Board has the meaning given to it in article 5.1;

Board Meeting means a meeting of the Board;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Chairman has the meaning given to it in article 5.2;

Class A Managers has the meaning given to it in article 5.1;

Class B Managers has the meaning given to it in article 5.1;

Class 1 Ordinary Shares means the Class A1 Ordinary Shares, the Class B1 Ordinary Shares, the Class C1 Ordinary Shares, the Class D1 Ordinary Shares, the Class E1 Ordinary Shares, the Class F1 Ordinary Shares, the Class G1 Ordinary Shares, the Class H1 Ordinary Shares and the Class I1 Ordinary Shares;

Class 2 Ordinary Shares means the Class A2 Ordinary Shares, the Class B2 Ordinary Shares, the Class C2 Ordinary Shares, the Class D2 Ordinary Shares, the Class E2 Ordinary Shares, the Class F2 Ordinary Shares, the Class G2 Ordinary Shares, the Class H2 Ordinary Shares and the Class I2 Ordinary Shares;

Class A Ordinary Shares means the Class A1 Ordinary Shares and the Class A2 Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 each, issued and outstanding from time to time;

Class A1 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class A2 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class B Ordinary Shares means the Class B1 Ordinary Shares and the Class B2 Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 each, issued and outstanding from time to time;

Class B1 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class B2 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class C Ordinary Shares means the Class C1 Ordinary Shares and the Class C2 Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 each, issued and outstanding from time to time;

Class C1 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class C2 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class D Ordinary Shares means the Class D1 Ordinary Shares and the Class D2 Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 each, issued and outstanding from time to time;

Class D1 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class D2 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class E Ordinary Shares means the Class E1 Ordinary Shares and the Class E2 Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 each, issued and outstanding from time to time;

Class E1 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class E2 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class F Ordinary Shares means the Class F1 Ordinary Shares and the Class F2 Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 each, issued and outstanding from time to time;

Class F1 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class F2 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class G Ordinary Shares means the Class G1 Ordinary Shares and the Class G2 Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 each, issued and outstanding from time to time;

Class G1 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class G2 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class H Ordinary Shares means the Class H1 Ordinary Shares and the Class H2 Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 each, issued and outstanding from time to time;

Class H1 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class H2 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class I Ordinary Shares means the Class I1 Ordinary Shares and the Class I2 Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 each, issued and outstanding from time to time;

Class I1 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Class I2 Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in article 3.1;

Company has the meaning given to it in article 1.1;

Extraordinary Resolution of the Shareholders means a resolution of the General Meeting passed with the consent of at least two holders of Class 2 Ordinary Shares;

General Meeting means the general meeting of Shareholders;

Law has the meaning given to it in article 1.1;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 8.1;

Managers has the meaning given to it in article 5.1;

Ordinary Shares means the Class 1 Ordinary Shares and the Class 2 Ordinary Shares;

Preferred Shares has the meaning given to it in article 3.1;

RCAF USA Lux means RCAF Enduro USA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B194.370, for as long as it holds Shares and, thereafter, any person(s) to whom its Shares have been transferred;

Repurchase Price has the meaning given to it in article 3.3;

Shareholders means the holders of Shares;

Shares means the Preferred Shares and the Ordinary Shares; and

Sole Shareholder has the meaning given to it in article 1.2.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The deed having been read to the Proxyholder of the Shareholders, the Proxyholder of the Shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour de juillet,

par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

COMPARAISSENT:

(A) RCAF Enduro USA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 301.600 EUR, son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.370 (l'Associé Actuel);

(B) M. Andrés Martin-Birner, né le 16 novembre 1974, ayant sa résidence professionnelle à Breitscheidstraße 40, 01237 Dresde, Allemagne (Souscripteur 1);

(C) M. Falk Hermann, né le 31 octobre 1977, ayant sa résidence professionnelle à Breitscheidstraße 40, 01237 Dresde, Allemagne (Souscripteur 2); et

(D) M. Lars Witt, né le 29 novembre 1974, ayant sa résidence professionnelle à Breitscheidstraße 40, 01237 Dresde, Allemagne (Souscripteur 3, ci-après ensemble désignés avec Souscripteur 1 et Souscripteur 2 les Souscripteurs), représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Mandataire).

Les procurations de l'Associé Actuel et des Souscripteurs, après avoir été paraphées ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Actuel, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Actuel détient l'ensemble des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de RCAF Enduro S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 392.796 EUR, son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.711 (la Société). La Société a été constituée le 25 novembre 2014 selon un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 509 daté du 24 février 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une seule fois le 16 mars 2015, selon un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1487 daté du 15 mai 2015.

II. L'Associé Actuel exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Actuel souhaite adopter les résolutions suivantes (l'Agenda):

(a) Création de nouvelles catégories de parts sociales de la Société, consistant en des (i) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2, (ii) Parts Sociales Ordinaires de Classe B2, (iii) Parts Sociales Ordinaires de Classe C2, (iv) Parts Sociales Ordinaires de Classe D2, (v) Parts Sociales Ordinaires de Classe E2, (vi) Parts Sociales Ordinaires de Classe F2, (vii) Parts Sociales Ordinaires de Classe G2, (viii) Parts Sociales Ordinaires de Classe H2, (ix) Parts Sociales Ordinaires de Classe I2, et (x) Parts Préférentielles, ayant chacune une valeur nominal de 1 EUR (un euro);

(b) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 120.654 EUR (cent vingt mille six cent cinquante quatre euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 392.796 EUR (trois cent quatre-vingt douze mille sept cent quatre-vingt seize euros) à 513.450 EUR (cinq cent treize mille quatre cent cinquante euros), par l'émission de 7.701 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class A2, sociales 7.701 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class B2, 7.701 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class C2, 7.701 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class D2, 7.701 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class E2, 7.701 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class F2, 7.701 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class G2, 7.701 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class H2, 7.701 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class I2 et 51.345 nouvelles Parts Sociales Préférentielles de la Société (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

(c) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales;

(d) Modification consécutive des Statuts; et

(e) Divers.

III. L'Associé Actuel adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Actuel décide de créer de nouvelles catégories de parts sociales de la Société, consistant en des Parts Sociales Ordinaires de Classe A2, Parts Sociales Ordinaires de Classe B2, Parts Sociales Ordinaires de Classe C2, Parts Sociales Ordinaires de Classe D2, Parts Sociales Ordinaires de Classe E2, Parts Sociales Ordinaires de Classe F2, Parts Sociales Ordinaires de Classe G2, Parts Sociales Ordinaires de Classe H2, Parts Sociales Ordinaires de Classe I2, et Parts Préférentielles, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un euro).

Deuxième résolution

L'Associé Actuel décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 120.654 EUR (cent vingt mille six cent cinquante quatre euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 392.796

EUR (trois cent quatre-vingt douze mille sept cent quatre-vingt seize euros) à 513.450 EUR (cinq cent treize mille quatre cent cinquante euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

L'Associé Actuel décide d'approuver la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Libération

(a) Souscripteur 1 souscrit à 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe B2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe C2 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe D2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe E2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe F2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe G2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe H2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe I2, et 17.115 nouvelles parts préférentielles, et les libère intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en 11.494 parts sociales dans Bike 24 GmbH (anciennement RCAF Fire Tire Holding GmbH), une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Dresde, immatriculée au registre des sociétés commerciales de la court locale de Dresde sous le numéro HRB 34244 (anciennement au registre des sociétés commerciales de Munich, RRB 213668) (Bike 24), ayant une valeur totale de 9.110.250 EUR, numérotées 25.001 à 36.494;

(b) Souscripteur 2 souscrit à 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe B2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe C2 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe D2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe E2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe F2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe G2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe H2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe I2, et 17.115 nouvelles parts préférentielles, et les libère intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en 11.494 parts sociales dans Bike 24, ayant une valeur totale de 9.110.250 EUR, numérotées 36.495 à 47.988; et

(c) Souscripteur 3 souscrit à 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe B2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe C2 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe D2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe E2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe F2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe G2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe H2, 2.567 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe I2, et 17.115 nouvelles parts préférentielles, et les libère intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en 11.494 parts sociales dans Bike 24, ayant une valeur totale de 9.110.250 EUR, numérotées 47.989 à 59.482.

Le montant total de souscription de 27.330.750 EUR (vingt-sept millions trois cent trente mille sept cent cinquante euros) est affecté comme suite:

(a) un montant de 120.654 EUR (cent vingt mille six cent cinquante quatre euros) affecté au compte de capital social de la Société; et

(b) le montant de 14.348.655 EUR doit être affecté au compte de prime d'émission de la Société et attaché aux Parts Préférentielles, 1.429.049 EUR doit être affecté au compte de prime d'émission de la Société et attaché aux Parts Sociales Ordinaires de Classe A2, 1.429.049 EUR doit être affecté au compte de prime d'émission de la Société et attaché aux Parts Sociales Ordinaires de Classe B2, 1.429.049 EUR doit être affecté au compte de prime d'émission de la Société et attaché aux Parts Sociales Ordinaires de Classe C2, 1.429.049 EUR doit être affecté au compte de prime d'émission de la Société et attaché aux Parts Sociales Ordinaires de Classe D2, 1.429.049 EUR doit être affecté au compte de prime d'émission de la Société et attaché aux Parts Sociales Ordinaires de Classe E2, 1.429.049 EUR doit être affecté au compte de prime d'émission de la Société et attaché aux Parts Sociales Ordinaires de Classe F2, 1.429.049 EUR doit être affecté au compte de prime d'émission de la Société et attaché aux Parts Sociales Ordinaires de Classe G2, 1.429.049 EUR doit être affecté au compte de prime d'émission de la Société et attaché aux Parts Sociales Ordinaires de Classe H2, et 1.429.049 EUR doit être affecté au compte de prime d'émission de la Société et attaché aux Parts Sociales Ordinaires de Classe I2.

La propriété et la valeur des part sociales de Bike 24 sont attestées par un certificat émis par l'organe de gestion de la Société et par les Souscripteurs (le Certificat) confirmant, entre autres, que la valeur des parts sociales de Bike 24 est au moins égale à 27.330.750 EUR (vingt-sept millions trois cent trente mille sept cent cinquante euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne variatur par le Mandataire des Souscripteurs et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Actuel et les Souscripteurs sont désormais désignés comme les Associés.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier les Statuts de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

1. Forme, dénomination et nombre d'associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée (la Société) gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (i) particulièrement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), (ii) l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, et (iii) les statuts en présence (les Statuts).

La Société existe sous le nom de RCAF Enduro S.à r.l.

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut n'avoir qu'un seul associé (l'Associé Unique) ou plusieurs Associés. Dans ce dernier cas, le nombre d'Associés ne doit pas être supérieur à quarante (40), notamment du fait du transfert des Parts Sociales ou de l'émission de nouvelles Parts Sociales.

La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la liquidation ou de la faillite des Associés.

Lorsque la Société a un Associé Unique, toute référence aux Associés ou à l'Assemblée Générale des Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

2. Siège social, objet et durée.

2.1 Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis, soit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une résolution du Conseil de Gérance.

Dans les cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par l'un des organes, ou l'une des personnes en charge de la gestion journalière, de la Société.

2.2 Objet

L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, au Grand-Duché de Luxembourg et/ou dans des entreprises étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

Sauf s'il en est ici prévu autrement, la Société peut fournir toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient telle que, entre autres, l'accord de prêts et l'accord de garanties ou de cautions, sous quelques forme que ce soit. La Société peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Sauf s'il en est prévu autrement, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, bons de caisse, titres, titres de dettes et certificats.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, dans des droits de propriété intellectuelle, ou dans tous autres biens corporels ou incorporels sous quelque forme que ce soit. De manière générale, la Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle ou financière, qu'elle jugera utile dans la réalisation et le développement de ses objectifs.

2.3 Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale délibérant selon les règles de quorum et de majorité prévus par la Loi.

3. Capital social.

3.1 Capital social

Le capital social de la Société est fixé à cinq-cent treize mille quatre-cent cinquante euros (EUR 513.450) représenté par:

(a) quarante-trois mille six-cent quarante-quatre (43.644) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A1), et sept mille sept-cent une (7.701) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A2);

(b) quarante-trois mille six-cent quarante-quatre (43.644) parts sociales ordinaires de classe B1 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B1), et sept mille sept-cent une (7.701) parts sociales ordinaires de classe B2 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B2);

(c) quarante-trois mille six-cent quarante-quatre (43.644) parts sociales ordinaires de classe C1 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe C1), et sept mille sept-cent une (7.701) parts sociales ordinaires de classe C2 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe C2);

(d) quarante-trois mille six-cent quarante-quatre (43.644) parts sociales ordinaires de classe D1 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe D1), et sept mille sept-cent une (7.701) parts sociales ordinaires de classe D2 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe D2);

(e) quarante-trois mille six-cent quarante-quatre (43.644) parts sociales ordinaires de classe E1 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe E1), et sept mille sept-cent une (7.701) parts sociales ordinaires de classe E2 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe E2);

(f) quarante-trois mille six-cent quarante-quatre (43.644) parts sociales ordinaires de classe F1 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe F1), et sept mille sept-cent une (7.701) parts sociales ordinaires de classe F2 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe F2);

(g) quarante-trois mille six-cent quarante-quatre (43.644) parts sociales ordinaires de classe G1 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe G1), et sept mille sept-cent une (7.701) parts sociales ordinaires de classe G2 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe G2);

(h) quarante-trois mille six-cent quarante-quatre (43.644) parts sociales ordinaires de classe H1 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe H1), et sept mille sept-cent une (7.701) parts sociales ordinaires de classe H2 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe H2);

(i) quarante-trois mille six-cent quarante-quatre (43.644) parts sociales ordinaires de classe I1 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe I1), et sept mille sept-cent une (7.701) parts sociales ordinaires de classe I2 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe I2); et

(j) cinquante-et-une mille trois-cent quarante-cinq parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles); ayant toutes une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, à moins qu'il en soit prévu autrement par les Statuts ou par la Loi.

En plus du capital social, il peut être mis en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transférée toute prime d'émission en sus de la valeur nominale de toute Part Sociale. Toute prime d'émission payée sur une Part Sociale restera attachée à ladite Part Sociale et ne pourra être repayée qu'au détenteur de ladite Part Sociale.

3.2 Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, une ou plusieurs fois, par une décision de l'Assemblée Générale, délibérant selon les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts à condition que:

(a) toute réduction du capital social émis de la Société est permise seulement conformément aux procédures de rachat et d'annulation prévues à l'article 3.3 des Statuts;

(b) toute augmentation du capital social (i) devra être réalisée proportionnellement à chaque classe de Parts Sociales Ordinaires alors existante, (ii) devra résulter en la détention proportionnelle, par chaque Associé, de chacune des classes de Parts Sociales Ordinaires alors existante, et (iii) devra être réalisée conformément aux dispositions relatives aux droits préférentiels de souscription, telles que ces dispositions peuvent exister, de temps en temps, dans des contrats ayant été conclus entre la Société et les Associés;

(c) toute sous-division d'une classe de Parts Sociales Ordinaires en de nouvelles classes de Parts Sociales Ordinaires doit résulter en la détention, par chaque Associé de l'ancienne classe de Parts Sociales, d'une part proportionnelle de chacune des nouvelles classes de Parts Sociales; et

(d) toute association ou cumul de classes de Parts Sociales Ordinaires en une nouvelle classe de Parts Sociales Ordinaires doit résulter en la détention, par chaque Associé de l'ancienne classe de Parts Sociales Ordinaires, d'une part proportionnelle des nouvelles classes de Parts Sociales Ordinaires.

3.3 Rachat des Parts Sociales

Au cours de n'importe quelle année sociale, la Société peut racheter, par une décision de l'Assemblée Générale agissant comme en matière de modification des Statuts, toute classe de Parts Sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance, qui ne doit pas excéder le Montant Disponible (le Prix de Rachat).

3.3.1 Rachat des Parts Sociales Ordinaires

Le rachat ou l'annulation de toute classe de Parts Sociales Ordinaires est permis, à condition que:

(a) une classe de Parts Sociales Ordinaires soit toujours rachetée en entier, étant entendu que la Société ne peut, à n'importe quel moment, racheter et annuler la Classe A de Parts Sociales Ordinaires;

(b) les actifs nets de la Société, tels que présentés dans les comptes intermédiaires de la Société préparés par le Conseil de Gérance, ne soient pas, ou ne deviennent pas, suite au rachat, inférieurs au montant du capital social de la Société, augmenté des réserves qui ne peuvent pas être distribuées aux Parts Sociales Ordinaires, an application des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des Statuts;

(c) le Prix de Rachat n'excède pas le montant des profits de l'année sociale en cours, augmenté de tous profits reportés et de tout montant retiré des réserves disponibles de la Société dans ce but, diminué de toutes pertes de l'année sociale en cours, d toutes pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve, en application des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des Statuts; et

(d) le rachat soit suivi d'une réduction du capital social de la Société par l'annulation des Parts Sociales Ordinaires rachetées.

En cas de rachat et d'annulation de l'intégralité d'une classe de Parts Sociales Ordinaires, (i) ce rachat et annulation seront faits dans un ordre alphabétique inversé (commençant avec la Classe I de Parts Sociales Ordinaires et se terminant

avec la Classe B de Parts Sociales Ordinaires), et (ii) chacune desdites classes de Parts Sociales Ordinaires donnera droit, à ses détenteurs (au pro rata de la valeur nominale et au montant de la prime d'émission attachée à leurs Parts Sociales dans la classe visée) à une partie du Prix de Rachat.

3.3.2 Rachat des Parts Sociales Préférentielles

En cas de rachat et d'annulation des Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de ces Parts Sociales Préférentielles auront droit à un prix de rachat égal à (i) la valeur nominale desdites Parts Sociales Préférentielles, augmenté du (ii) montant de la prime d'émission attachée auxdites Parts Sociales Préférentielles, augmenté de (iii) tout dividende couru mais non payé sur lesdites Parts Sociales Préférentielles.

4. Parts sociales.

4.1 Général

La propriété d'une Part Sociale implique l'acceptation des Statuts.

Chaque Part Sociale est indivisible aussi longtemps que la Société est concernée. Les copropriétaires de Parts Sociales doivent être représentés auprès de la Société par un mandataire commun, nommé parmi eux ou non.

4.2 Registre de Parts Sociales et certificats de Parts sociales

Un registre des Parts Sociales sera conservé au siège social de la Société, où il sera disponible pour examen par tout Associé. Ce registre contient le nom de chaque Associé, son lieu de résidence ou celui où il a élu domicile, le nombre et la classe de Parts Sociales qu'il détient, le prix de souscription payé pour chaque Part Sociale, l'émission de Parts Sociales, le Transfert de Parts Sociales et les dates de tels émission et transferts. La propriété des Parts Sociales sera établie par l'inscription au registre.

Des certificats de ces inscriptions peuvent être remis aux Associés et de tels certificats, s'il y en a, seront signés par le Président, ou par deux des membres du Conseil de Gérance.

4.3 Souscription et transfert de Parts Sociales

Un transfert de Parts Sociales peut être réalisé par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de la Société concernée, une telle déclaration de transfert étant réalisée par le bénéficiaire du transfert et l'auteur de ce transfert, ou par les personnes détenant les procurations valables, et conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues par l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut aussi accepter comme preuve du transfert d'autres instruments de transfert prouvant le consentement de l'auteur du transfert et la satisfaction du bénéficiaire du transfert envers la Société.

Les Parts Sociales peuvent cependant être assujetties à des restrictions à leur transfert conformément à tout accord conclut, de temps en temps, entre les Associés et la Société.

4.4 Droit de vote

Chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à une voix lors les Assemblées Générales.

5. Conseil de gérance.

5.1 Composition du Conseil de Gérance

La Société sera toujours gérée et administrée par un conseil de gérance (le Conseil de gérance) composé d'au moins trois membres qui n'ont pas besoin d'être Associé (les Gérants).

Les Gérants seront élus par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions de leur mandat. Les Gérants demeureront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

RCAF USA Lux est autorisé, par convocation écrite adressée à la Société, à proposer des candidats pour leur nomination en tant que Gérants, ou à requérir la révocation ou le remplacement des Gérants.

Les Associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de classe A (les Gérants de Classe A) et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B (les Gérants de Classe B).

5.2 Réunion du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance nommera, parmi ses membres, un président (le Président). Il peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des Conseils de Gérance et des Assemblées Générales.

Le Conseil de Gérance se réunira sur demande du Président ou de deux des Gérants.

Le Président présidera tous les Conseils de Gérance et toutes les Assemblées Générales, sauf en son absence où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'Assemblée Générale une autre personne comme président pro tempore par vote pris à la majorité présente ou représentée lors de ladite réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de tous les Gérants autorisés à assister au Conseil de Gérance, convocation est faite au moins trois (3) jours ouvrables avant chaque Réunion du Conseil de Gérance, à chaque des Gérants, avec l'ordre du jour et les documents y relatifs. Une telle convocation précise l'heure et l'endroit des Réunions du Conseil de Gérance ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions devant être examinées. Aucune convocation séparée n'est requise pour les Réunions du Conseil de Gérance tenues aux heures et endroits précisés dans un calendrier précédemment adopté par une décision du Conseil de Gérance.

Il peut être renoncé aux formalités de convocation par tous les Gérants (par écrit ou lors de la Réunion du Conseil de Gérance concernée).

Chaque Réunion du Conseil de Gérance doit se tenir au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit pouvant être décidé par le Conseil de Gérance, et les Réunions du Conseil de Gérance sont menées en anglais.

Tout Gérant peut agir à toute Réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum pour les Réunions du Conseil de Gérance est au moins égal à la moitié des Gérants présents ou représentés, avec la présence d'au moins deux (2) Gérants.

Tout Gérant de la Société peut participer à un Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

5.3 Décisions du Conseil de Gérance

Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité simple des Gérants présents ou représentés lors de la Réunion du Conseil de Gérance concernée.

Les résolutions du Conseil de Gérance peuvent aussi être adoptées par écrit auquel cas de telles résolutions écrites consistent en un ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque Gérant.

Les procès-verbaux de toute résolution seront signés par le Président de la Réunion du Conseil de Gérance et par le Secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront attachées à ceux-ci.

5.4 Pouvoirs du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou procurations, ou charger des personnes ou agents qu'il aura choisis, de fonctions déterminées temporaires ou permanentes.

5.5 Conflits d'intérêts

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout dirigeant de la Société y a un intérêt personnel, ou est un Gérant, collaborateur, membre, dirigeant ou employé d'une desdites sociétés ou entreprises. Sauf si il est en disposé autrement ici, tout Gérant ou dirigeant de la Société qui exerce en tant que gérant, collaborateur, dirigeant ou employé de quelque société ou entreprise que ce soit avec laquelle la Société contracte ou s'est autrement engagée dans des affaires n'est pas, en raison d'une telle affiliation avec une de ces autres sociétés ou entreprise, automatiquement empêché de considérer et voter ou agir sur toute question en rapport avec de tels contrats ou affaires.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où un Gérant de la Société pourrait avoir quelque intérêt personnel que ce soit dans une transaction de la Société, il le fera savoir au Conseil de Gérance et ne considérera ni ne votera pour ladite transaction, et celle-ci ainsi que le ledit intérêt personnel du Gérant ou dirigeant visé seront reportés à l'Assemblée Générale.

5.6 Représentation de la Société

La Société sera liée envers les tiers par la signature conjointe de deux (2) Gérants (ou, si l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B), ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

6. Assemblées générales.

6.1 Pouvoirs et obligations des Assemblées Générales

Si la Société n'est pas composée de plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises soit (i) lors d'une réunion physique, soit (ii) par vote écrit sur le texte des décisions à adopter qui seront envoyées par le Conseil de Gérance aux Associés par courrier recommandé ou email. Dans ce dernier cas, les Associés ont l'obligation, dans un délai de quinze (15) jours à partir de la réception du texte des décisions proposées, d'exprimer leur vote écrit et de l'envoyer par email à la Société.

Les Associés peuvent se rassembler lors d'une Assemblée Générale conformément à la Loi, sur demande du Conseil de Gérance, dans un deuxième temps, par le commissaire aux comptes (s'il y en a) ou, dans un troisième temps par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux Associés conformément à la Loi précisera l'heure et l'endroit de l'Assemblée Générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions devant être examinées.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, une telle Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

Un Associé peut agir à toute Assemblée Générale en nommant, par écrit ou par email, comme étant son mandataire, une autre personne qui n'a pas besoin d'être un Associé.

Les Assemblées Générales, incluant l'Assemblée Générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger si, à l'appréciation définitive du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure le requièrent.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

6.2 Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle, se tenant seulement lorsque la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation de la réunion le premier lundi du mois de juin à 10:30. Si ledit jour est un jour férié, la réunion se tiendra le jour ouvrable suivant.

6.3 Procédure et vote

Sauf si il en est disposé autrement par la Loi ou les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront adoptées par les Associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les points suivants requerront une Résolution Extraordinaire des Associés:

- (i) toute modification des Statuts;
- (ii) la dissolution et la liquidation de la Société;
- (iii) la fusion ou toute restructuration similaire de la Société;
- (iv) toute distribution aux Associés; et
- (v) toute vente ou tout transfert des Parts Sociales détenues par la Société dans BidCo, tel que cela peut être restreint par tout accord qu'aurait conclu la Société.

Malgré ce qui précède, la nationalité de la Société peut seulement être changée, et les engagements des Associés peuvent seulement être augmentés, avec le consentement unanime des Associés.

7. Commissaire aux comptes. La supervision des opérations de la Société peut être, et, si cela est requis par la loi, doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'a/ont pas besoin d'être Associé(s).

8. Allocation des profits.

8.1 Allocation à la Réserve Légale

Des profits annuels de la Société, s'il y en a, cinq pourcent (5%) sont alloués à la réserve légale (la Réserve Légale).

Cette allocation cessera d'être requise dès que la Réserve Légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

8.2 Allocation des profits par l'Assemblée Générale

Après l'allocation à la Réserve Légale, et durant n'importe quelle année, l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes, tirés des profits nets et issus des profits reportés de la Société, le montant alloué à cet effet est distribué dans l'ordre de priorité suivant:

(a) tout d'abord, chaque Part Sociale Préférentielle autorise son détenteur à recevoir un montant par année égal à 6.5% de (i) la valeur nominale de la Part Sociale Préférentielle, plus (ii) le montant de la prime d'émission attachée à une telle Part Sociale Préférentielle;

(b) puis, chaque Part Sociale Ordinaire de Classe A autorise son détenteur à recevoir un montant par année égal à 0.60% de (i) la valeur nominale d'une telle Part Sociale Ordinaire de Classe A plus (ii) le montant de la prime d'émission attachée à une telle Part Sociale Ordinaire de Classe A;

(c) puis, chaque Part Sociale Ordinaire de Classe B autorise son détenteur à recevoir un montant par année égal à 0.55% de (i) la valeur nominale d'une telle Part Sociale Ordinaire de Classe B plus (ii) le montant de la prime d'émission attachée à une telle Part Sociale Ordinaire de Classe B;

(d) puis, chaque Part Sociale Ordinaire de Classe C autorise son détenteur à recevoir un montant par année égal à 0.50% de (i) la valeur nominale d'une telle Part Sociale Ordinaire de Classe C plus (ii) le montant de la prime d'émission attachée à une telle Part Sociale Ordinaire de Classe C;

(e) puis, chaque Part Sociale Ordinaire de Classe D autorise son détenteur à recevoir un montant par année égal à 0.45% de (i) la valeur nominale d'une telle Part Sociale Ordinaire de Classe D plus (ii) le montant de la prime d'émission attachée à une telle Part Sociale Ordinaire de Classe D;

(f) puis, chaque Part Sociale Ordinaire de Classe E autorise son détenteur à recevoir un montant par année égal à 0.40% de (i) la valeur nominale d'une telle Part Sociale Ordinaire de Classe E plus (ii) le montant de la prime d'émission attachée à une telle Part Sociale Ordinaire de Classe E;

(g) puis, chaque Part Sociale Ordinaire de Classe F autorise son détenteur à recevoir un montant par année égal à 0.35% de (i) la valeur nominale d'une telle Part Sociale Ordinaire de Classe F plus (ii) le montant de la prime d'émission attachée à une telle Part Sociale Ordinaire de Classe F;

(h) puis, chaque Part Sociale Ordinaire de Classe G autorise son détenteur à recevoir un montant par année égal à 0.30% de (i) la valeur nominale d'une telle Part Sociale Ordinaire de Classe G plus (ii) le montant de la prime d'émission attachée à une telle Part Sociale Ordinaire de Classe G;

(i) puis, chaque Part Sociale Ordinaire de Classe H autorise son détenteur à recevoir un montant par année égal à 0.25% de (i) la valeur nominale d'une telle Part Sociale Ordinaire de Classe H plus (ii) le montant de la prime d'émission attachée à une telle Part Sociale Ordinaire de Classe H; et

(j) puis, chaque Part Sociale Ordinaire de Classe I autorise son détenteur à recevoir une partie du montant restant au prorata de la valeur nominale et du montant de la prime d'émission attachée à une telle Part Sociale Ordinaire de Classe I.

Dans le cas où l'intégralité de la dernière classe de Parts Sociales Ordinaires (dans l'ordre alphabétique, e.g. en premier lieu les Parts Sociales de Classe I) ont été rachetées et annulées en application des dispositions de l'article 3.3 des Statuts au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividend devra alors être alloué à l'avant-dernière classe de Parts Sociales Ordinaires en suivant l'ordre alphabétique inverse (e.g., les Parts Sociales de Classe H).

8.3 Dividendes intérimaires

Le Conseil de Gérance peut décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires soustraits des profits de la Société, sur la base d'états financiers intermédiaires préparés par le Conseil de Gérance, et indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, à condition que ce montant à distribuer n'excède pas le montant des profits qui ont été réalisés depuis la fin de l'année sociale, augmenté par les profits reportés et les réserves distribuables, et diminué par les pertes reportées et par toutes sommes devant être allouées aux réserves requises selon la Loi ou les Statuts.

9. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, sauf si cela est prévu autrement par la Loi.

Si la Société doit être dissoute, la liquidation sera réalisée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui sera/seront nommé(s) par délibération de l'Assemblée Générale qui déterminera également ses/leurs pouvoirs et rémunération.

Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et les frais de liquidation, les actifs nets sont distribués aux Associés conformément à l'article 8.2.

10. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier d'une année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

11. Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont clos. Le Conseil de Gérance rédige un inventaire des actifs et passifs de la Société, le compte de résultat et le compte de pertes et profits, conformément à la Loi.

Le compte de résultat et le compte de pertes et profits sont soumis à l'Assemblée Générale pour approbation.

Chaque Associé ou son mandataire peut consulter ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société est composée de plus de vingt-cinq (25) Associés, tel droit peut seulement être exercé dans une période de quinze (15) jours précédant la date fixée pour l'Assemblée Générale annuelle.

12. Loi applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi.

13. Définitions. Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des Associés;

Associés signifie les détenteurs de Parts Sociales;

Associé Unique a le sens donné à l'article 1.2;

BidCo signifie Bike 24 GmbH (anciennement RCAF Fire Tire Holding GmbH), une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Dresde, immatriculée au registre des sociétés commerciales de la court locale de Dresde sous le numéro HRB 34244 (anciennement au registre des sociétés commerciales de Munich, RRB 213668);

Conseil de Gérance a le sens donné à l'article 5.1;

Gérants a le sens donné à l'article 5.1;

Gérants de Classe A a le sens donné à l'article 5.1;

Gérants de Classe B a le sens donné à l'article 5.1;

Jour Ouvrable signifie un jour (autre que le samedi ou dimanche) pendant duquel les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg pour les affaires courantes;

Loi a le sens donné à l'article 1.1;

Montant Disponible désigne le bénéfice net total de la Société (y compris le bénéfice reporté) augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission), et (ii) selon le cas, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la Réserve Légale relatives à la classe de Parts Sociales devant être rachetée/annulée mais réduit par (a) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et (b) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux conditions imposées par la Loi ou par les Statuts, chaque fois tel que cela est énoncé dans les comptes intérimaires concernés (sans double calcul, pour éviter toute ambiguïté) de sorte que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$;

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices net (y compris les profits reportés);

P = toute réserve librement distribuable (y compris la réserve de prime d'émission);

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la Réserve Légale relatives aux Parts Sociales à annuler;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes à placer en réserve conformément aux exigences de la loi ou des Statuts;

Parts Sociales signifie les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires Parts Sociales Ordinaires signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe 1 et les Parts Sociales Ordinaires de Classe 2;

Parts Sociales Ordinaires de Classe 1 signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe A1, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B1, les Parts Sociales Ordinaires de Classe C1, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D1, les Parts Sociales Ordinaires de Classe E1, les Parts Sociales Ordinaires de Classe F1, les Parts Sociales Ordinaires de Classe G1, les Parts Sociales Ordinaires de Classe H1 et les Parts Sociales Ordinaires de Classe I1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe 2 signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe A2, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B2, les Parts Sociales Ordinaires de Classe C2, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D2, les Parts Sociales Ordinaires de Classe E2, les Parts Sociales Ordinaires de Classe F2, les Parts Sociales Ordinaires de Classe G2, les Parts Sociales Ordinaires de Classe H2 et les Parts Sociales Ordinaires de Classe I2;

Parts Sociales Ordinaires de Classe A signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 et les Parts Sociales Ordinaires de Classe A2, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, émises et existantes, de temps en temps;

Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe A2 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe B signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe B1 et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B2, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, émises et existantes, de temps en temps;

Parts Sociales Ordinaires de Classe B1 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe B2 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe C signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe C1 et les Parts Sociales Ordinaires de Classe C2, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, émises et existantes, de temps en temps;

Parts Sociales Ordinaires de Classe C1 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe C2 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe D signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 et les Parts Sociales Ordinaires de Classe D2, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, émises et existantes, de temps en temps;

Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe D2 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe E signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe E1 et les Parts Sociales Ordinaires de Classe E2, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, émises et existantes, de temps en temps;

Parts Sociales Ordinaires de Classe E1 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe E2 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe F signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe F1 et les Parts Sociales Ordinaires de Classe F2, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, émises et existantes, de temps en temps;

Parts Sociales Ordinaires de Classe F1 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe F2 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe G signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe G1 et les Parts Sociales Ordinaires de Classe G2, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, émises et existantes, de temps en temps;

Parts Sociales Ordinaires de Classe G1 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe G2 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe H signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe H1 et les Parts Sociales Ordinaires de Classe H2, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, émises et existantes, de temps en temps;

Parts Sociales Ordinaires de Classe H1 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe H2 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe I signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe I1 et les Parts Sociales Ordinaires de Classe I2, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, émises et existantes, de temps en temps;

Parts Sociales Ordinaires de Classe I1 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Ordinaires de Classe I2 a le sens donné à l'article 3.1;

Parts Sociales Préférentielles a le sens donné à l'article 3.1;

Président a le sens donné à l'article 5.2;

Prix de Rachat a le sens donné à l'article 3.3;

RCAF USA Lux signifie RCAF Enduro USA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 194.370, tant qu'il détient des Parts Sociales et, ci-après, toute(s) personne(s) à qui ces Parts Sociales ont été transférées;

Réserve Légale a le sens donné à l'article 8.1;

Résolution Extraordinaire des Associés signifie une décision de l'Assemblée Générale adoptée avec le consentement d'au moins deux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe 2;

Réunion du Conseil de Gérance signifie la réunion du Conseil de Gérance;

Société a le sens donné à l'article 1.1; et

Statuts a le sens donné à l'article 1.1.

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des Associés, ledit Mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015133250/1028.

(150143179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Cubinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 53.160.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CUBINVEST S.A.», ayant son siège social à L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains, constituée suivant acte notarié du 01 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 72 du 10 février 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques MATAGNE, administrateur, demeurant à B-5650 Fraire, 13, rue de la place verte.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie MATAGNE, administrateur, demeurant à B-5630 Cerfontaine, 1, Grand-rue.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jacques MATAGNE, administrateur, demeurant à B-5650 Fraire, 13, rue de la place verte.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations des actionnaires représentés pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur Monsieur Jacques MATA-GNE, administrateur, demeurant à B-5650 Fraire, 13, rue de la place verte, et de l'investir des pouvoirs suivants:

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: J. MATAGNE, A. MATAGNE, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 05 août 2015.

Référence de publication: 2015134596/49.

(150145662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

CSC Computer Sciences Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, Cloche d'Or, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.901.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 16 juillet 2015

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Dominique THIREAU en tant que délégué à la gestion journalière.

Monsieur Hicham HAGE, né le 7 septembre 1966 à Rmeich (Liban), demeurant 11, chemin de Charonne, F-75020 Paris, est nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en tant que délégué à la gestion journalière, avec pouvoir de co-signature obligatoire avec tout autre administrateur ou délégué à la gestion journalière.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015134595/15.

(150145424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Cottonita Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015134589/10.

(150146497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

C2D Lux, C2D System House Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 132.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015134597/12.

(150146253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

CLR Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 168.495.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134579/10.

(150146471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

AK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 40, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 132.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2015.

Référence de publication: 2015134570/10.

(150145441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Cockatoo S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.079.

EXTRAIT

I REMPLACEMENT DU LIQUIDATEUR

En date du 4 août 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé:

1- d'accepter la démission de Triton II Luxco 1 S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société; et

2- de nommer Eurotime S.A., une société anonyme ayant siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.177, en tant que nouveau liquidateur de la Société et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 août 2015.

Pour COCKATOO S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2015134517/17.

(150146448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Compta & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8528 Colpach Haut, 60, rue A. et E. Mayrich.

R.C.S. Luxembourg B 152.831.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015134521/10.

(150145786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Damovo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.249.

Le Bilan au 31 janvier 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2015.

Colm Smith

Gérant

Référence de publication: 2015134627/12.

(150145993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Damovo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.249.

Le Bilan au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2015.

Colm Smith

Gérant

Référence de publication: 2015134628/12.

(150145994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

D.S.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 66.201.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015134599/10.

(150146345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

HT WD Kettwiger Straße S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.674.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 15. Juli 2015.

Für HT WD Kettwiger Straße S.à r.l.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015134821/13.

(150146255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Historia Authentica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 169.356.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134809/10.

(150145724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

HT WD Objekt III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.200,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.463.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 15. Juli 2015.

Für HT WD Objekt III S.à r.l.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015134823/13.

(150146304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

FCI, Société à responsabilité limitée,

(anc. HAC).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.737.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015134801/11.

(150145910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Hydrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.552.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015134799/16.

(150145999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Hadopa Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 85.719.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134802/11.

(150146118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Gevarai Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 158.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134764/10.

(150146059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: BRL 1.294.413,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.818.

Veillez prendre note des changements suite aux résolutions de l'Associé Unique de la Société en date du 04 août 2015:
- Démission de Monsieur James Robert Rozon en qualité de gérante de classe A de la Société à compter du 29 juin 2015,
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Mas
Gérant B

Référence de publication: 2015134749/13.

(150145436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.643.

Constituée par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 Octobre 2007, acte publié
au Mémorial C n° 2957 du 19 Décembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134744/11.

(150146228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Maribogas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 160, rue de Hamm.
R.C.S. Luxembourg B 92.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133984/10.

(150144479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Thomey Fuels S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 71, Gruusstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 138.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134274/10.

(150145028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Arras Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.922.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 4 Août 2015.

Pour la Société

Me Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2015134387/13.

(150145808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Compulink International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.722.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 29 juillet 2015:

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes étant arrivés à leur terme, l'assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2020:

- Mrs Lam Lam NG, demeurant au 23, rue des Roses, L-5775 Weiler La Tour, en qualité d'administrateur unique.
- Luxfiducia S.à.r.l., ayant son siège social au 20, avenue Pasteur, à L-2310 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135533/14.

(150147360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Grande Postale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.658.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

AQUAMARE QUATTRO LIMITED, ayant son siège social au 165, Spyrou Araouzou, Lordos Waterfront Building, 5th Floor, Flat 505, CY-3035 Limassol,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Grande Postale S.à r.l., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 179658, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2463 du 4 octobre 2013 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

III.- Que le comparant est l'associée unique de la Société;

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent vingt euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, the thirty July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

AQUAMARE QUATTRO LIMITED, having its registered office at 165, Spyrou Araouzou, Lordos Waterfront Building, 5th Floor, Flat 505, CY-3035 Limassol,

here represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the limited liability company (société à responsabilité limitée) Grande Postale S.à r.l., with registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 179658, was incorporated by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on the 29th July 2013, published in the Memorial C number 2463 of the 4th October 2013.

II.- That the capital of the Company, presently amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five (125) shares with a par value of ten euros (EUR 100) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved Company for the performance of its assignment.

X.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately nine hundred twenty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation GAC/2015/6729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015135719/92.

(150147171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Sankaty Credit Opportunities VI-EU, LP., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 199.083.

STATUTS

Extrait du contrat social du 31 juillet 2015

Sankaty Credit Opportunities Investors VI-EU, L.P., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199008 (l'Associé Commandité) a signé, le 31 juillet 2015, le contrat social (le Contrat Social) d'une société en commandite spéciale (la Société) dont est extrait ce qui suit:

1. Forme. Il est établi une société en commandite spéciale.

2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Sankaty Credit Opportunities VI-EU, L.P.».

3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition des intérêts dans Sankaty Credit Opportunities (Master) VI-EU, LP ainsi que les questions y afférentes. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. La Société disposera, dans les limites du droit applicable, de tous les pouvoirs afin de poursuivre toute action qui, selon l'associé gérant commandité ou le gestionnaire de fonds d'investissement alternatif, est nécessaire ou utile en vue de l'objet de la Société. La Société disposera, dans les limites du droit applicable, de tous les pouvoirs afin de poursuivre toute action qui, selon l'associé gérant commandité ou le gestionnaire de fonds d'investissement alternatif, est nécessaire ou utile en vue de l'objet de la Société.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

6. Responsabilité de l'Associé Commandité de la Société. L'Associé Commandité est responsable de toutes les obligations de la Société.

7. Gestion de la Société. La Société est gérée par l'Associé Commandité.

Tous les pouvoirs seront exercés par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration dans l'intérêt de la Société et dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

8. Autorité. L'Associé Commandité peut exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sauf ceux réservés à l'Assemblée Générale par le Contrat Social ou la Loi 1915.

L'Associé Commandité aura pleins pouvoirs pour mener et approuver pour la Société tous les actes et opérations compatibles avec l'objet social de la Société.

L'Associé Commandité peut déléguer l'exécution d'une partie de son autorité à un tiers par procuration spéciale.

9. Représentation. La Société sera engagée par la seule signature de son Associé Commandité.

La Société sera également engagée envers les tiers par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signer pour le compte de la Société a été valablement délégué par l'Associé Commandité conformément à l'article 9.2. du Contrat Social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sankaty Credit Opportunities Investors VI-EU, L.P.

Référence de publication: 2015134180/49.

(150145496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

TPG - SVJ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.265.958,75.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG - SVJ International S.à r.l.

Référence de publication: 2015134277/10.

(150144246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

TPG Village, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.017.003,75.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Village, S.à r.l.

Référence de publication: 2015134278/10.

(150144366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Montefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.153.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 10 avril 2014 sous la référence L140059498.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONTEFIN S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015135014/15.

(150145275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Corporación Ezentis Internacional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 664.920,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.848.

In the year two thousand fifteen, on the third day of August.

Before the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary residing in Petange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Corporación Ezentis Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 198809,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Corporación Ezentis Internacional S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 198848, and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Cosita Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 17 July 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the Company's share capital by an amount of eighteen million four hundred forty-seven thousand five hundred eighty euros (EUR 18,447,580.-) (the "Capital Reduction Amount") to six hundred sixty-four thousand nine hundred twenty euros (EUR 664,920.-) by the cancellation of eighteen million four hundred forty-seven thousand five hundred eighty (18,447,580) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, held by the sole shareholder in the Company, at a cancellation price of one euro (EUR 1.-) per share.

The sole shareholder resolves to give full power to any manager of the Company to proceed with the payment of the Capital Reduction Amount to the sole shareholder of the Company, in whatever form or manner as he may think fit, and to do all acts and things which may in his absolute discretion be necessary or desirable in connection with the payment of the Capital Reduction Amount in such manner as he may in his absolute discretion think fit.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at six hundred sixty-four thousand nine hundred twenty euros (EUR 664,920.-) divided into six hundred sixty-four thousand nine hundred twenty (664,920) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour d'août.

Par-devant le soussigné Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Corporación Ezentis Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 198809,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Corporación Ezentis Internacional S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 198848, et constituée par un acte notarié de Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juillet 2015, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-huit millions quatre cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt euros (18.447.580- EUR) (le "Montant de la Réduction de Capital") afin de le porter à six cent soixante-quatre mille neuf cent vingt euros (664.920- EUR) par l'annulation de dix-huit millions quatre cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt (18.447.580) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1- EUR) chacune, détenues par l'associé unique de la Société, au prix d'annulation d'un euro (1- EUR) par part sociale.

L'associé unique décide de donner tout pouvoir à tout gérant de la Société pour procéder au paiement du Montant de la Réduction de Capital à l'associé unique de la Société, sous quelque forme et de quelque manière qu'il jugera appropriée, et faire tous les actes et choses qu'à sa discrétion, il jugera nécessaire ou utile en relation avec le paiement du Montant de la Réduction de Capital, de la manière qu'il jugera la plus appropriée.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante-quatre mille neuf cent vingt euros (664.920- EUR) représenté par six cent soixante-quatre mille neuf cent vingt (664.920) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2015. Relation: EAC/2015/18358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015136410/106.

(150148010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Color Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 83.100,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.609.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozziilaan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

L'adresse de Monsieur Claes-Johan Geijer, gérant de classe A de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- 2, rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015136405/14.

(150148566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Cloud Managed Data, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.240.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 09/07/2015 que:

Monsieur Jerry Wagner, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé délégué à la gestion journalière.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Les délégués à la gestion journalière, Messieurs Vincent Lekens et Jerry Wagner, peuvent engager la société dans les limites de la gestion journalière avec leurs signatures conjointes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2015.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015136404/17.

(150147764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Cidron Maximus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 10.212.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.481.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozziilaan 201,1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

L'adresse de Monsieur Claes-Johan Geijer, gérant de classe A de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- 2, rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxemburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015136398/14.

(150148441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Celin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 68.289.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet.

Par devant Nous, Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société Wesholding S.à.r.l., une société régie par les lois de la République des Seychelles, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, inscrite au Registrar of International Business Companies des Seychelles sous le numéro 062533 (l'"actionnaire unique"),

ici représentée par Monsieur Mathieu RASO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, (le "mandataire"),

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 juillet 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme CELIN HOLDING S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 68289, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 08 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 276 du 21 avril 1999, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale sous seing privé tenue le 13 août 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 93 du 17 janvier 2002;

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société;

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société;

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. RASO, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 23615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136423/51.

(150148279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Caudan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 98.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136422/10.

(150148840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Central Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8278 Holzem, 2A, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 190.760.

Extrait de cession de parts du 29 juillet 2015

Il en résulte d'une cession de parts du 29 juillet 2015 que:

Madame Isabel Maria REBELO TAVARES, sans état, née le 31 décembre 1969 à Cumieira (Portugal), demeurant professionnellement à L-8278 Holzem, 2A, rue du Cimetière,

a cédé 50 parts sociales de la société à responsabilité limité CENTRAL PEINTURE SARL, établie et ayant son siège social à L-8278 Holzem, 2A, rue du Cimetière, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 190.760, à

Monsieur Joao Pedro OLIVEIRA SOARES, peintre-décorateur, né le 7 mai 1979 à Figueira da Foz (Portugal), demeurant professionnellement à L-8278 Holzem, 2A, rue du Cimetière.

COMPTABILITE STC SARL

Mandataire

Référence de publication: 2015136425/18.

(150148158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Centroplast Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Pôle Européen de Développement.

R.C.S. Luxembourg B 159.179.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 26 juin 2015

- Monsieur Michele CECCHETTINI né le 16 août 1967 à Pesaro (Italie) et demeurant au 10, Via Riccione, I-61121 Pesaro (Italie) est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2015. Monsieur CECCHETTINI est autorisé à engager la société sous sa signature individuelle pour toutes les opérations journalières.

Certifié sincère et conforme

Pour Centroplast S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015136426/15.

(150148367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Car Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 24, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 46.591.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136419/10.

(150147949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

CFNR LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 48.292.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136427/10.

(150148851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

**Agentis S.A., Société Anonyme,
(anc. CoDeLux S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.166.

—
L'an deux mille quinze, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la CODELUX S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 74.166, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 mai 2000, numéro 347. (ci-après la «Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire, le 14 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 mai 2002, numéro 721.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, qui désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose que:

I. les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence jointe aux présentes minutes (ensemble avec les procurations), dûment signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée;

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire des actionnaires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. conformément à liste de présence, la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;

III. la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de «CODELUX S.A.» en «Agentis S.A.» et modification subséquente de l'article 1, premier alinéa, des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «Agentis S.A.»»

2. Modification de l'article 4 des statuts afin de les adapter aux lois actuellement en vigueur en ce qui concerne les actions au porteur.

3. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société aura pour objet principal la prestation de services administratifs, à l'exclusion de toute activité rentrant dans les professions d'expert-comptable et de conseil économique.

L'objet de la Société est également la fourniture de services de gestion et management, ainsi que l'exercice de mandats de gérants, administrateurs ou liquidateurs de toute société luxembourgeoise ou étrangère.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.»

4. Introduction de la possibilité pour la société d'être administrée par un administrateur unique et modification subséquente des articles 7, 8, 9 et 10 des statuts.

5. Divers.

Après avoir revu les points à l'ordre du jour, l'assemblée, représentant l'entière du capital social, demande au notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de «CODELUX S.A.» en «Agentis S.A.» et de modifier par conséquent l'article 1, premier alinéa, des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «Agentis S.A.»»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modification l'article 4 des statuts afin de l'adapter aux lois actuellement en vigueur en ce qui concerne les actions au porteur, de manière à ce que l'article 4 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires

devront être déposés et publiés conformément à l'article 11 bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Troisième résolution:

L'assemblée, constatant expressément que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, décide de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société aura pour objet principal la prestation de services administratifs, à l'exclusion de toute activité rentrant dans les professions d'expert-comptable et de conseil économique.

L'objet de la Société est également la fourniture de services de gestion et management, ainsi que l'exercice de mandats de gérants, administrateurs ou liquidateurs de toute société luxembourgeoise ou étrangère.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'introduire la possibilité pour la société d'être administrée par un administrateur unique et décide en conséquence de modifier les articles 7, 8, 9 et 10 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** La société sera administrée soit par un administrateur unique lorsque la société aura un actionnaire unique, soit par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

L'administrateur unique, respectivement les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique, respectivement les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité des voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le présent article ne s'applique pas au cas où la société a un administrateur unique.

Art. 9. L'administrateur unique, voir le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence soit de l'administrateur unique, soit du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée soit par la seule signature de l'administrateur unique, soit en cas de conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: I. Dias, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 août 2015. Relation: 2LAC/2015/17881. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136432/153.

(150148210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Compagnie Maritime Monégasque International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.771.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 27 juillet 2015, COMPAGNIE MARITIME MONEGASQUE a cédé les 39.000 parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société à COMPAGNIE MARITIME MONEGASQUE OFFSHORE LIMITED, une société de droit chypriote, dont le siège social est établi au 140B Franglinou Rousvelt Avenue, 3011 Limassol, Chypre, immatriculée au registre du commerce de Chypre sous le numéro 339741.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 30 juillet 2015, COMPAGNIE MARITIME MONEGASQUE OFFSHORE LIMITED a cédé les 39.000 parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société à COMPAGNIE MARITIME MONEGASQUE OSV B.V., une société de droit néerlandais, dont le siège social est établi au 106, Gustav Mahlerplein, 1082 MA Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée auprès du registre des sociétés de la Chambre de Commerce sous le numéro 63823845.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la société prises le 30 juillet 2015

COMPAGNIE MARITIME MONEGASQUE OSV B.V. a accepté les démissions de (i) Alex Vancauwenbergh, (ii) Christophe Vancauwenbergh et (iii) Karl Dahl en tant que gérants de la Société avec effet au 30 juillet 2015.

COMPAGNIE MARITIME MONEGASQUE OSV B.V. a décidé de se nommer gérant de la Société ainsi que M. Murad Ikhtiar, dont l'adresse est située au 40, rue de Sterpenich, L-8379 Kleinbettingen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 30 juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- COMPAGNIE MARITIME MONEGASQUE OSV B.V., gérant; et
- Murad Ikhtiar, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE MARITIME MONEGASQUE INTERNATIONAL II S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015136435/29.

(150148521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Corner Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136436/10.

(150148292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Costa Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.027.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 août 2015 que:

- L'administrateur Madame Francesca Venturelli demeurant professionnellement au 3-5 rue du Fossé L-1536 Luxembourg a démissionné de ses fonctions à partir de la date 27 juillet 2015.

- L'administrateur a été nommé en son remplacement, à savoir: Monsieur Vincent Goffinet, né à Bastogne le 1 juillet 1967 et résident au 69 du Dolberg B-6780 Messancy.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

- L'assemblée révoque le mandat de Commissaire aux Comptes à la société Atconsulting S.à.r.l. et nomme en remplacement Madame Francesca DOCCHIO, employée privé, née à Bergamo (Italie) le 29.05.1971 et résidente à Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015136439/21.

(150147792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Croix Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROIX REALTY S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015136442/11.

(150148021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Cronos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 181.584.

*Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 août 2015**Résolution unique:*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, né le 28 février 1954 à Antwerpen (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, comme Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2021.

Pour extrait conforme
C. KESY / Francis LOUVARD
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015136443/16.

(150148266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

D.B. Zwiirn Asia Pacific LP (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 124.953.

—
EXTRAIT

En date du 17.07.2015, l'associé unique de la Société a transféré 100% de ses parts sociales à Yotei Investment Holdings LLC, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington (DE), U.S.A. Inscrit au registre de commerce Secretary of State of Delaware sous le numéro 5695718.

Référence de publication: 2015136445/11.

(150147902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

**Dexia Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Dexia LdG Banque S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.679.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136454/10.

(150148598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Digen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.232.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2015, que la société Fiscalité Immobilière S.A., établie à L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire ROBE S.A., établie à L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015136467/15.

(150147767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Dubaian Investment Opportunity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.130.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015136473/11.

(150147755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

E.V.A.F. Luxembourg (Highstreet) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 136.822.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015136476/10.

(150147933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Duplitape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 13.613.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2015 a pris acte de:

- la démission de Madame Joëlle GUERY de ses fonctions d'administrateur de la société;
- la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Olivier MORTAGNE, administrateur de sociétés, né le 16 décembre 1983 à Jette (Belgique), demeurant à L-8081 Bertrange, 36, rue de Mamer, en lieu et place de Madame Joëlle GUERY, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2015 et ce, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015136475/16.

(150148186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Ecolab Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.985.

—
Extrait des résolutions des associés du 10 août 2015

En date du 10 août 2015, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de révoquer Regina Butenberg, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Sergii Andrukh, Finance Director, né le 6 juillet 1974 à Kiev, Ukraine, demeurant professionnellement au 7, Richtistrasse, CH-8304 Wallisellen, Suisse, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Jean Gil Pires
- Giuseppe di Modica

Gérants de catégorie B:

- Ralph Gichtbrock
- Sergii Andrukh

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015136482/26.

(150148546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Edutainment Television Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 153.056.

Il résulte du procès-verbal en date du 3 Août 2015, avec effet au 3 Août 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2015, la résolution suivante:

- Réélection de A3T S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Août 2015.

Pour Edutainment Television Group S.à.r.l.

Réjane Koczorowski

Référence de publication: 2015136483/15.

(150147758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Efficace Equities Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 184.990.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 août 2015

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Luigi MAULA, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015136484/15.

(150148109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Descaling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.826.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée en liquidation volontaire DESCALING S.à r.l. signé en date du 31 mars 2015 par lequel la société ILP II S.C.A., SICAR en liquidation volontaire cède 1250 parts sociales de DESCALING S.à r.l. à Moodi Financial Holding S.A. que:

La société Moodi Financial Holding S.A. détient 1250 parts sociales de DESCALING S.à r.l.;

Pour extrait conforme

Pour la société

DESCALING S.à r.l. en liquidation volontaire

Référence de publication: 2015136464/15.

(150148583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Dragon-tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 5, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 199.153.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den dreißigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Markus PAALS, Unternehmer, wohnhaft in D-26847 Detern, Ahornstraße, 33A,
hier vertreten durch Herrn Dirk SINNIG, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in D-54292 Trier, Loebstraße, 18, aufgrund
einer Vollmacht unter Privatschrift vom 24. Juli 2015,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und dem amtierenden Notar,
gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung
zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie
durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Dragon-tec S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Weiswampach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg
verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Handel (An- und Verkauf) mit Elektronikgeräten, Telekommunikationsartikeln
und Computer-Hardware.

Gesellschaftszweck ist darüber hinaus die Verwaltung und der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an
anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen. Die
Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf
oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern. Die Gesellschaft kann Anleihen
aufnehmen sowie Gesellschaften an denen sie maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss
oder Sicherheit gewähren. Sie wird alle Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften
abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in ein
hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Markus PAALS,
Unternehmer, wohnhaft in D-26847 Detern, Ahornstraße, 33A.

Art. 7. Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der
Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Ge-
sellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den
überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen
werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung
nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können
die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Ge-
schäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur
Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben
werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Art. 199 des Gesetzes
vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen, oder durch einen von ihnen genehmigten
Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum
Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Geschäftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn
die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei
letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz
angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Geschäftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung
der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Geschäftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

125948

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Markus PAALS, Unternehmer, geboren in Löningen (Deutschland), am 5. April 1987, wohnhaft in D-26847 Detern, Ahornstraße, 33A.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9990 Weiswampach, 5, Kiricheneck.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. PAALS, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: GAC/2015/6707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 7. August 2015.

Référence de publication: 2015136456/142.

(150147816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Delos Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015136451/13.

(150148067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Coronas Lux Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.594.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136408/10.

(150148532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Coronas Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 195.596.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.
Référence de publication: 2015136407/10.
(150148567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Corporación Ezentis Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 664.920,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 198.809.

In the year two thousand fifteen, on the third day of August.
Before the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary residing in Petange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Grupo Ezentis S.A., a joint-stock company governed by the laws of Spain, listed in the Madrid and Bilbao stock markets under the stock code EZENEUR.Lp, having its registered office at Calle Acústica nº 24, planta 5ª, edificio Puerta de Indias, Seville, Spain and registered with the Mercantile Registry of Seville,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Corporación Ezentis Holdco S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 198809, and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Cosita Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 July 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the Company's share capital by an amount of eighteen million four hundred forty-seven thousand five hundred eighty euros (EUR 18,447,580.-) (the "Capital Reduction Amount") to six hundred sixty-four thousand nine hundred twenty euros (EUR 664,920.-) by the cancellation of eighteen million four hundred forty-seven thousand five hundred eighty (18,447,580) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, held by the sole shareholder in the Company, at a cancellation price of one euro (EUR 1.-) per share.

The sole shareholder resolves to give full power to any manager of the Company to proceed with the payment of the Capital Reduction Amount to the sole shareholder of the Company, in whatever form or manner as he may think fit, and to do all acts and things which may in his absolute discretion be necessary or desirable in connection with the payment of the Capital Reduction Amount in such manner as he may in his absolute discretion think fit.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at six hundred sixty-four thousand nine hundred twenty euros (EUR 664,920.-) divided into six hundred sixty-four thousand nine hundred twenty (664,920) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour d'août.

Par-devant le soussigné Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Grupo Ezentis S.A., une société par actions (sociedad anónima), régie par les lois d'Espagne, côtée aux bourses de Madrid et de Bilbao sous le code boursier EZENEUR.Lp, ayant son siège social au Calle Acústica n° 24, planta 5ª, edificio Puerta de Indias, Séville, Espagne, immatriculée auprès du Mercantile Registry de Séville,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Corporación Ezentis Holdco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 198809, et constituée par un acte notarié de Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 juillet 2015, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-huit millions quatre cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt euros (18.447.580- EUR) (le "Montant de la Réduction de Capital") afin de le porter à six cent soixante-quatre mille neuf cent vingt euros (664.920- EUR) par l'annulation de dix-huit millions quatre cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt (18.447.580) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1- EUR) chacune, détenues par l'associé unique de la Société, au prix d'annulation d'un euro (1- EUR) par part sociale.

L'associé unique décide de donner tout pouvoir à tout gérant de la Société pour procéder au paiement du Montant de la Réduction de Capital à l'associé unique de la Société, sous quelque forme et de quelque manière qu'il jugera appropriée, et faire tous les actes et choses qu'à sa discrétion, il jugera nécessaire ou utile en relation avec le paiement du Montant de la Réduction de Capital, de la manière qu'il jugera la plus appropriée.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante-quatre mille neuf cent vingt euros (664.920- EUR) représenté par six cent soixante-quatre mille neuf cent vingt (664.920) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2015. Relation: EAC/2015/18357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015136409/105.

(150148009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Eyquem AM, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.866.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 août 2015 que les actionnaires de la société EYQUEM AM S.A. décident d'accepter la démission de Monsieur Robert ZAHLEN de son mandat de Commissaire Aux Comptes avec effet au 7 août 2015.

Les actionnaires décident de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes Monsieur Edouard Maire, expert-comptable, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement à L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter.

Son mandat prendra effet le 7 août 2015 et expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015136491/18.

(150148287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Eyre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.822.

—
L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de la classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozzi laan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015136492/12.

(150148310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

European Capital Partners Growth Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.126.

—
EXTRAIT

En date du 22 juin 2015, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- L'acceptation de la démission de Monsieur Jean-Nicolas Braun en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 juillet 2015.

- La nomination de Monsieur Georges Weyer, née le 19 août 1959 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur la Société avec effet au 31 juillet 2015. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015136490/17.

(150147891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Global World Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 169.258.

L'an deux mille quinze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Sébastien ELISE, comptable, né à Charleroi (B) le 21 novembre 1972, demeurant 18, route de Bigonville à L-8832 Rombach;

Ici représenté par Monsieur Grégory HUBERT, employé, demeurant à B-6600 Bastogne, 10, rue Jean Baptiste Falise, en vertu d'une procuration sous seing privé datée à Rombach le 14 juillet 20015, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Le comparant agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "GLOBAL WORLD TRADE S.à r.l." (matricule 2012 24 20 095), avec siège social à L-8821 Koetschette, 10, zone industrielle Riesenhaff,

constituée suivant acte reçu le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} juin 2012, publié au Mémorial C, numéro 1684 du 4 juillet 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 169.258,

a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide d'insérer un 12e point au premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa, point 12.** Importation et exportation de toute marchandise alimentaire et de toutes boissons non alcoolisées, commissionnaire, apporteur d'affaires en relation avec des marchés publics ou autre.».

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Grégory HUBERT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 15 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11933. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015136557/46.

(150148002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.